

008/2025

Le conseil municipal du 28 mars 2025 n'ayant pu délibérer à cause de l'absence de quorum le conseil municipal était convoqué de nouveau pour le jeudi 10 avril 2025 à 19h à la salle des fêtes conformément à l'article 2121-17 du CGCT qui indique que « le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibère alors valablement sans condition de quorum » Le 10 avril 2025 à 19 h le conseil municipal de Gron légalement convoqué le 31 mars 2025 s'est réuni à la salle des fêtes de Gron sous la présidence de Mr PASZKIEWICZ Philippe, Maire

Etaient présents : Mrs PASZKIEWICZ Philippe, SAUTEREAU Philippe, Laurent CANTIN, Alban VINCENT, Gilles FERROUD-PLATTET et Mme POUGET-GAY Sonia.

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Jacques ROMAIN, Gérald BODNAR et Mesdames JOURDAN Patricia, VIGROUX Marie-Sophie, Mme Françoise BOUCHERY

Secrétaire de séance : Mr Laurent CANTIN

Suite à une erreur matérielle sur l'année du budget voté dans les encadrés de titres cette délibération est republiée le 28 avril 2025

### AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET DES AFFOUAGES 2025

Monsieur SAUTEREAU Philippe présente les résultats d'affectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats suivants :

112 238,51 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 excédent antérieur reporté.  
0 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.  
4 063,77 € en recettes d'investissement au chapitre 001 excédent antérieur reporté

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES AFFOUAGES 2025

Monsieur PASZKIEWICZ Philippe présente le budget annexe des affouages qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement : 115 240,00 €

Investissement : 68 703,77 €

A l'unanimité le conseil municipal adopte le budget présenté

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

  

Cette délibération sera mise en ligne sur notre site internet le 28 avril 2025